

particulier : ne rougit jamais. Rougir, c'était bon pour nos aïeules ; la jeune fille fin de siècle a mis cela de côté ; elle ne baisse pas davantage les yeux. Et pourtant la jolie chose que la timidité, et quel sûr indice de la délicatesse et de la pureté d'une âme que ce trouble soudain, que cet effarouchement subit se trahissant par la rougeur des joues et du front, et forçant les paupières à s'abaisser ! Que faut-il penser de la pureté et de la délicatesse de la jeune fille fin de siècle qui ne sait plus rougir ? A vrai dire, je la crois fort gâtée : gâtée par des contacts dangereux, par des lectures peu avouables, et aussi, hélas ! par des conversations entendues et difficilement qualifiables. La responsabilité de la plupart de ces maux doit être supportée par les parents, dont beaucoup manquent à leur devoir de surveillance et dont plusieurs permettent ou tiennent eux-mêmes devant leurs filles des propos intolérables.

La jeune fille fin de siècle dédaigne absolument les vulgaires occupations du ménage. Peut-être serait-il bon toutefois de lui rappeler qu'au siècle dernier les jeunes filles pensionnaires de l'Abbaye-au-Bois, près Paris, un couvent de France, apprenaient à soigner le rôti, à préparer les cataplasmes, à tenir leurs comptes ; elle surveillaient le balayage des chambres, allumaient les lampes, faisaient le service de la porte, s'occupaient de la lingerie, distribuaient les provisions, et tout ceci ne les empêchait pas d'être fort élégantes et de connaître les belles manières.

Mais, puisque cette éducation date du siècle passé, elle n'est bonne qu'à faire sourire.

Heureusement il est encore des mères qui ne permettent pas à leurs filles de se montrer fin de siècle, qui les élèvent en vue d'une vocation toute de devoirs, quelle qu'elle puisse être.

Et ainsi il est tout indiqué que les jeunes filles fin de siècles épouseront—si elles épousent—les jeunes gens fin de siècle. C'est fort bien, et il n'y a rien à redire à cela. « Je conseille à un sot de n'épouser qu'une sotte, » a écrit un jour Alphonse Daudet. Je suis complètement de son avis.—*Semaine de Cambrai.*

Livres à l'index

Par décret daté du 14 juillet ont été mis à l'*Index* les ouvrages suivants :

Renan Ernest.—*Souvenirs d'enfance et de jeunesse* — Paris 1883.—*Feuilles détachées faisant suite aux souvenirs d'enfance et de jeunesse* — Paris 1892.

Il est donc défendu de lire, de garder, de prêter ou de vendre ces ouvrages, sans une permission spéciale.